

**MINISTERE DE LA JUSTICE**  
**ET DES LIBERTES**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
RHONE-ALPES AUVERGNE**

Office des  
Avocats

Reçu le :

15 SEP. 2013

Barreau  
de Lyon

Accueil

Dest O :  
C :

**Centre de Semi Liberté de Lyon**

---

**RAPPORT D'ACTIVITE**

**POUR**

**L'ANNEE 2014**

---

---

# **SOMMAIRE**

## **I/ PRESENTATION**

- 1) Bâtiment et équipement
- 2) La mesure de semi-liberté

## **II : La population incarcérée**

- 1) Capacité
- 2) Les effectifs
- 3) Les entrants
- 4) Caractéristiques des PPSMJ

## **III : L'application des peines**

## **IV : L'entretien de la population incarcérée**

## **V : Les ressources humaines**

- 1) Les effectifs
- 2) L'organisation du service

## **VI : La gestion financière**

- 1)** Evolution du budget 2013-2014
- 2)** Répartition par comptes

## **VII : L'immobilier**

-  1) Travaux et achats réalisés en 2014
-  2) Prévisions pour 2015

## **BILAN DE L'ACTIVITE 2014**

## **1/Bâtiment et équipement**

Le CSL occupe un immeuble de 5 étages, d'une superficie de 1 800 m<sup>2</sup> comprenant:

- 1 rez-de-chaussée (Poste de garde, partie administrative et divers magasins)
- 5 étages d'hébergement, dont le cinquième encore en travaux.
- Nous reviendrons en dernière partie sur les travaux entrepris aux 5ème, 2ème étage et au rez-de-chaussée au niveau de la PORTE d'entrée PRINCIPALE PEP.

## **2/Présentation de la mesure de semi-liberté**

La semi-liberté est une mesure alternative à l'emprisonnement ferme. Elle permet à un condamné d'exécuter sa peine tout en exerçant une activité professionnelle, en suivant un stage, une recherche d'emploi, une formation, un traitement médical ou en assurant une participation essentielle à la vie de famille.

Le condamné peut être soumis à l'obligation d'exercer une activité, d'indemniser les parties civiles, de payer les frais de justice, les amendes ou les pensions alimentaires, de se soumettre à des mesures d'examen médical, de traitement ou de soins etc. le reliquat de peine à exécuter doit être de 2 ans sauf pour les détenus bénéficiant d'une mesure de LIBERATION SOUS CONTRAINTE.

## 2ème PARTIE

### LA POPULATION

#### INCARCEREE

#### 1) Capacité

Créé à l'origine avec 77 places, le centre de semi-liberté de Lyon a vu sa capacité portée à **116 places (capacité théorique administration centrale)** réparties comme suit :

- 106 places homme (dont 1 place mineur)
- 10 places femme
- Cette nouvelle capacité théorique tient compte de la mise en service effective du cinquième étage .

#### 2) Les effectifs

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ecrous Homme	403	335	389	411	290	261	209
Ecrous Femme	7	10	10	21	14	4	8
Total écrous	410	345	399	432	304	265	217
Taux moyens d'occupation	125	110	124	128	127	115,00	80

PS / Malgré la baisse du nombre des entrants ; le taux d'occupation est resté élevé .

265 détenus avaient été écroués en 2013 et 217 en 2014

Le taux d'occupation régresse très faiblement, en raison surtout de l'allongement de la durée moyenne de détention qui passe à +8 mois et qui a donc plus que doublé ( effet de la loi nouvelle reliquat de 2 ans) et du nombre des sorties .

Le tableau d'évolution des effectifs ,( qui suit a perdu son interactivité à cause d'un changement de logiciel ) ; on notera simplement que la courbe continue sa chute entre 2013 et 2014 : le taux moyen d'occupation passe de 115 à 80

Le tableau de suivi des détenus ci-dessous , résume à lui tout seul toute l'activité annuelle sur le CSL .

Il est établi mensuellement .

ETUDE SUR LA SEMI LIBERTE

	Nb SL ab-initio		Nb SL sortant de détention				commentaires
	723-15 du CPP	132-25 du CP	détention > à 2 ans	détention comprise entre 1 et 2 ans	détention comprise entre 6 mois et 1 an	détention < 6 mois	
<b>EFFECTIFS SL</b>	85	11	29	25	26	32	
<u>Type d'infractions :</u>	0	0	0	0	0	0	
- CEA	0	0	0	0	0	0	
- vol, escroquerie, recel	10	0	1	1	3	2	
- violences	14	2	13	11	11	16	
- ILS	18	4	7	9	2	6	
- autres	18	1	3	3	6	4	
	25	4	5	1	4	4	
	0	0	0	0	0	0	
<u>Durée des peines de SL :</u>	0	0	0	0	0	0	
- < 3 mois	22	2	1	4	6	11	
- entre 3 et 6 mois	21	5	9	9	10	15	
- entre 6 mois et 1 an	33	3	5	9	7	4	
- > 1 an	9	1	14	3	2	2	
	0	0	0	0	0	0	
	0	0	0	0	0	0	
<b>Nb incidents</b>	0	0	0	0	0	0	
<u>Type d'incidents :</u>	14	0	1	1	3	2	
- retard de réintégration	0	0	0	0	0	0	
- non réintégration	5	0	1	3	2	2	
- évasion	21	5	2	9	7	6	
- non respect d'une obligation (soins, travail, ...)	9	0	0	1	2	0	
- introduction ou d'objets illicites	15	1	2	2	3	6	
- alcoolisation ou infraction à la législation sur les stupéfiants	2	0	1	0	0	0	
- dégradations	5	0	1	0	0	0	
- Insultes et menaces envers PS	0	0	0	0	0	0	
- violences sur personnel	0	0	0	0	1	0	
- violences entre détenus	0	0	0	0	0	0	
<b>Nb de suspensions de la SL</b>	34	8	3	10	9	6	
<b>Nb de révocations de la SL - directe -</b>	1	0	0	1	0	1	
<b>Nb de retraits de crédit de réduction de peine</b>	13	0	2	2	1	3	
	0	0	0	0	0	0	
<b>Nb de PSE</b>	9	1	0	2	0	0	
<b>Nb de CE</b>	1	0	0	0	0	1	
<b>Nb de LC</b>	17	0	2	4	1	1	

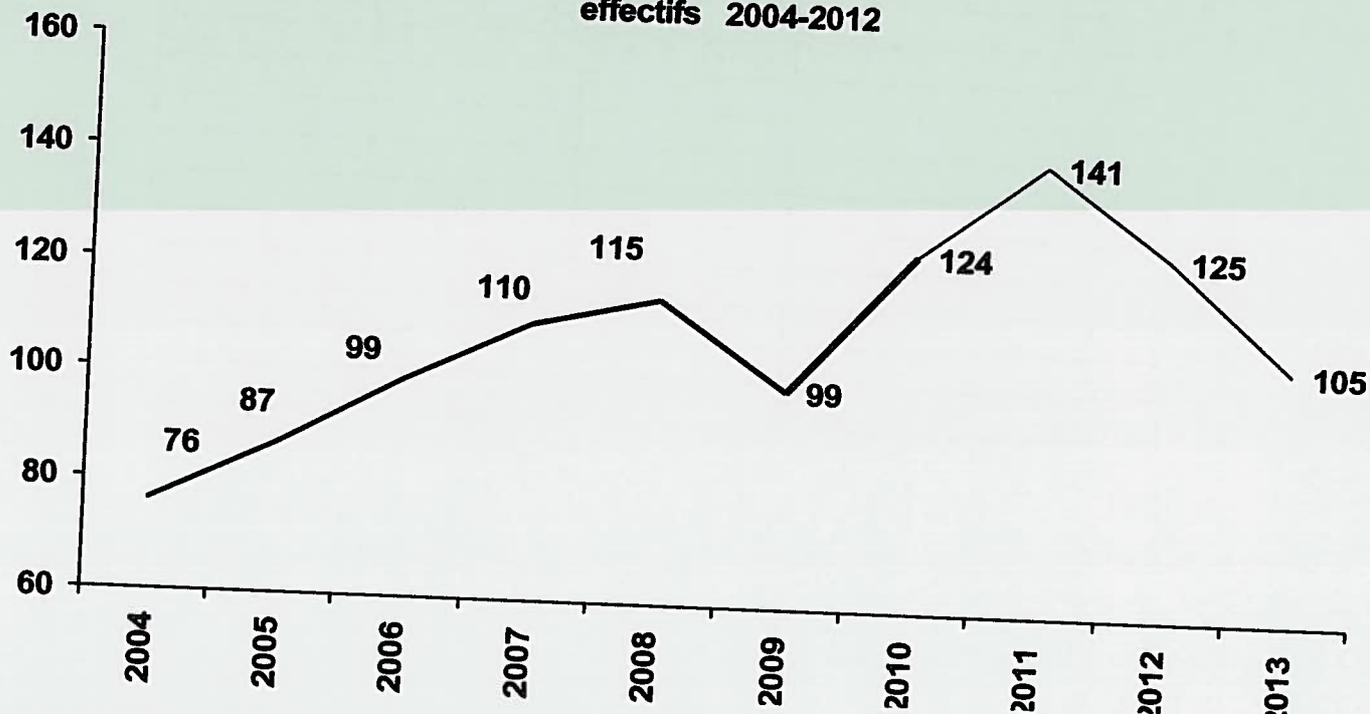


**ETUDE SUR LA SEMI LIBERTE**

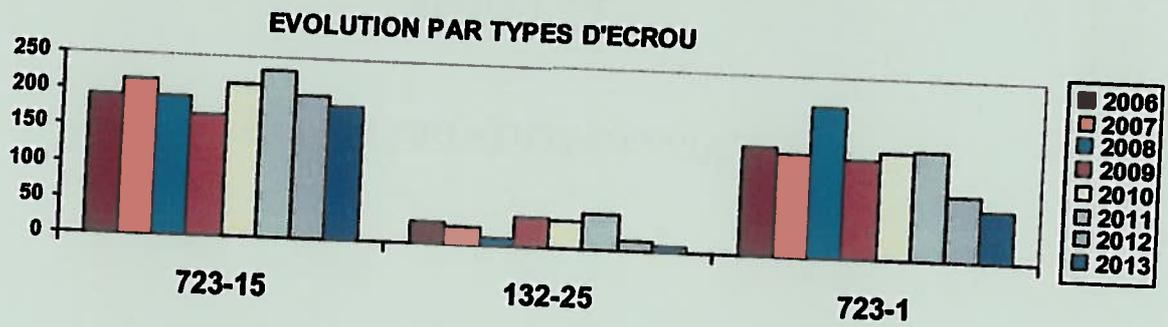
EFFECTIFS SL	Nb SL ab-initio		Nb SL sortant de détention				commentaires
	723-15 du CPP	132-25 du CP	détention > à 2 ans	détention comprise entre 1 et 2 ans	détention comprise entre 6 mois et 1 an	détention < 6 mois	
	85	11	29	25	26	32	
Type d'infractions :	0	0	0	0	0	0	
- CEA	0	0	0	0	0	0	
- vol, escroquerie, rebelle	10	0	1	1	3	2	
- violences	14	2	13	11	11	16	
- ILS	18	4	7	9	2	6	
- autres	18	1	3	3	6	4	
Durées des peines de SL :	25	4	5	1	4	4	
- < 3 mois	0	0	0	0	0	0	
- entre 3 et 6 mois	22	2	1	4	6	11	
- entre 6 mois et 1 an	21	5	9	9	10	15	
- > 1 an	33	3	5	9	7	4	
Nb incidents	9	1	14	3	2	2	
Type d'incidents :	0	0	0	0	0	0	
- retard de réintégration	0	0	0	0	0	0	
- non réintégration	14	0	1	1	3	2	
- évasion	0	0	0	0	0	0	
- non respect d'une obligation (soms, travail, ...)	5	0	1	3	2	2	
- introduction ou d'objets illicites	21	5	2	9	7	6	
- alcoolisation ou infraction à la législation sur les stupéfiants	9	0	0	1	2	0	
- dégradations	15	1	2	2	3	6	
- insultes et menaces envers PS	2	0	1	0	0	0	
- violences sur personnel	5	0	1	0	0	0	
- violences entre détenus	0	0	0	0	1	0	
Nb de suspensions de la SL	0	0	0	0	0	0	
Nb de révocations de la SL	34	8	3	10	9	6	
Nb de retraits de crédit de réduction de peine	1	0	0	1	0	1	
Nb de PSE	13	0	2	2	1	3	
Nb de CE	0	0	0	0	0	0	
Nb de LC	9	1	0	2	0	1	
	1	0	0	0	1	0	
	17	0	2	4	1	1	

**EVOLUTION DES EFFECTIFS:**

**effectifs 2004-2012**







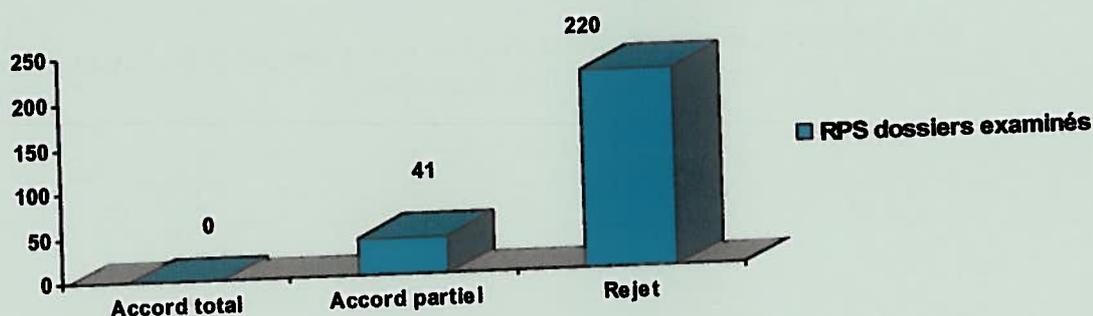
On peut remarquer :

- Une baisse régulière du nombre d'entrants dans chaque type d'écrou depuis 2013 ,suite à l'effort fait pour la maîtrise des effectifs du CSL .

### 3<sup>ème</sup> PARTIE

## L'APPLICATION DES PEINES

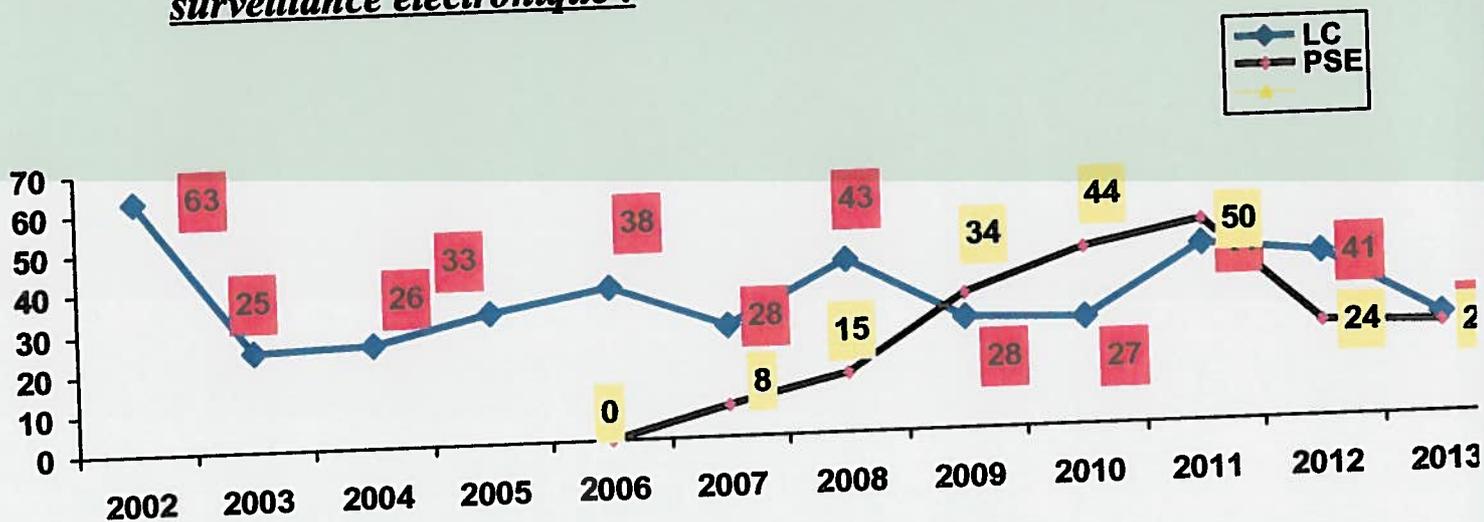
### 1) Réductions de peine supplémentaires



Cette statistique évolue très peu sur le CSL

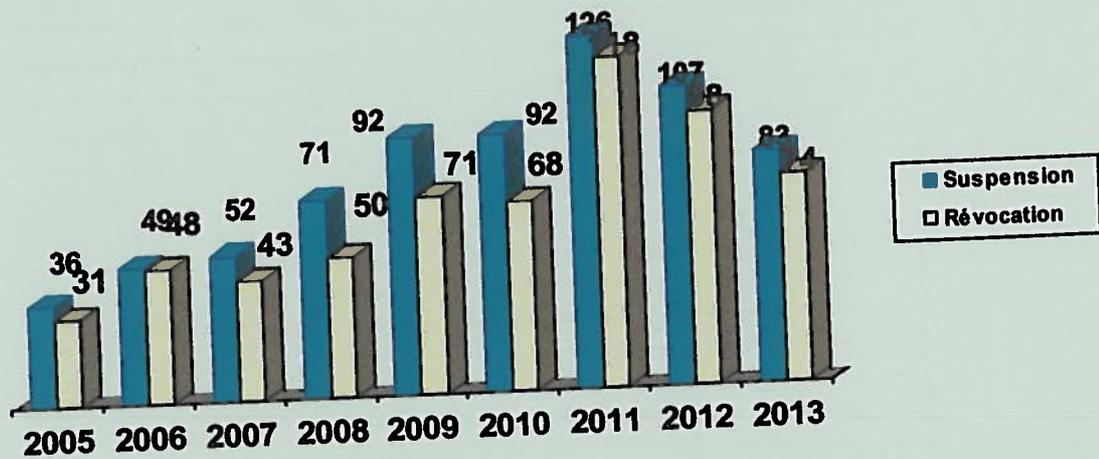
Les RPS récompensent des efforts sérieux de réadaptation sociale. Dans la mesure où les semi-libres bénéficient déjà d'un aménagement de peine qui imposent souvent des obligations particulières (travail, indemnisation des parties civiles, soins, etc.) les efforts sérieux de réadaptation sociale exigés par l'art 721-1 du CPP doivent excéder en conséquence le simple respect de ces obligations ce qui explique la faible proportion de RPS octroyées.

### 3) Les libérations conditionnelles et placements sous surveillance électronique :





#### 4) Les suspensions et les révocations de SL :



Le nombre de suspensions de semi-liberté était en baisse en 2013 ; mais en très forte hausse en 2014 : 74 pour 70 révocations totales, deux retours sur le CSL et deux sur d'autres QSL.

Ces suspensions entraînent sans délais le transfèrement du détenu à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas. Ces mesures sont la conséquence des faits suivants :

- alcoolisations ou introduction d'alcool au CSL
- non respect de l'obligation de travail
- nouvelles condamnations ou infractions (
- non réintégrations (évasions)
- Incidents en détention (bagarre, dégradations..) **Aucune agression physique sur un membre du personnel.**
- infractions à la législation sur les stupéfiants
- tentatives d'introduction de téléphone portable en détention
- productions de faux justificatifs
- non respect des horaires
- non respect d'une obligation (soins, IPC)

Après débat contradictoire près de 95 % des suspensions ont donné lieu à révocation de la mesure.

95% révocations de SL sur 74 décisions de suspension, cela représente un taux d'échec de plus de 70 détenus sur les 217 écroués en hausse par rapport à 2013. Explications : Depuis la loi de 2009, il y a de plus en plus de détenus proposables pour toutes les autres mesures plus favorables et donc la semi-liberté est octroyée à des profils de plus en plus difficiles. Par conséquent le CSL ressemble de plus en plus à une MAISON D'ARRÊT avec les reliquats proches de 2 ans et la mise en œuvre de la LSC va doper ce processus.

Les semi-libertés accordées suite à comparution immédiate posent le problème de la non préparation de la mesure ; d'où un taux d'échec prononcé .

La repartition est la suivante :

723.15 35 reconduites CORBAS : pour rappel ces détenus ont bénéficié de la mesure par la J.A.P en provenance LIBERTE

132.25 8 reconduites : ce chiffre est énorme proportionnellement au nombre d'écrou de comparution immédiate .

723.10 31 reconduites pour cette catégorie de détenus qui obtiennent la mesure d'une détention ( aménagement J.A.P en débat contradictoire )

## SOINS

La P.A.S.S ( permanence d'accès au soins et à la santé ) du VINATIER reçoit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h les détenus du sans couverture sociale .  
Mais la prise en charge des détenus malades surtout les jours fériés pose toujours problème .

## 5<sup>ème</sup> PARTIE

### LES RESSOURCES

#### HUMAINES

## 1) Les effectifs:

### Personnel de surveillance

- 1 Chef d'établissement – commandant des services pénitentiaires
- 1 Adjoint au Chef d'établissement – major
- 1 Premier surveillant responsable du greffe
- 6 Surveillants ( avec un départ à la retraite , vite remplacé par une mise à disposition )
- 3 Surveillantes

### Personnel administratif

- 1 Adjointe administrative qui est l'économe et tient la régis des comptes  
nominatifs

## Personnel du SPIP du Rhône

4- CSIP interviennent sur LE CSL à hauteur d'un ETP

1 Adjoint administratif de l'antenne de Lyon intervient une demi-journée par semaine

## 2) L'organisation du service:

### Service détention :

Sur une journée de 24 heures la présence de deux surveillants en permanence( sauf les nuits de vendredi à samedi ; de samedi à dimanche et de dimanche à lundi matin 7 h ) n'est plus assurée . Nous avons dû choisir une option de doublure aléatoire devant les contraintes liées à la maîtrise des heures supplémentaires qui impose un fonctionnement en mode dégradé .

Une surveillante en service le matin et une autre le soir, sont présentes de 7h à 21h et elles prennent des astreintes de nuit , samedi – dimanche et jours fériés pour la gestion du quartier femmes . Cette astreinte sera supprimée pour assurer plus de présence femmes et libérer des heures de présence homme .

Ainsi , les doublures en service de nuit seront plus importantes .

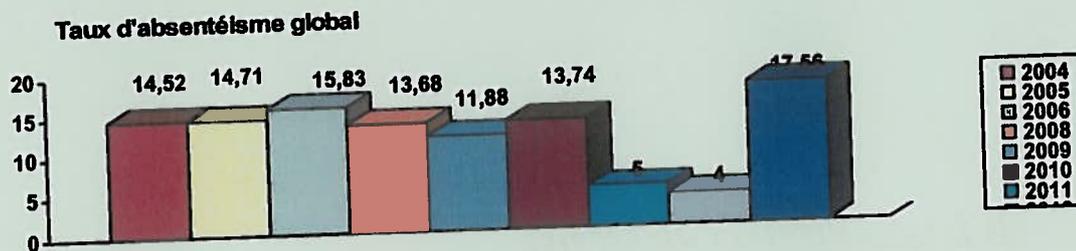
Les tâches exécutées par le personnel de surveillance sont entre autres: la tenue du standard téléphonique, la gestion des mouvements (entrées - sorties), fouilles ordonnées par le chef d'établissement ou son adjoint, les contrôles de sécurité, le suivi de la mise en place des décisions administratives et judiciaires, la gestion et l'organisation logistique de fonctionnement (préparation et distribution des repas ) et une participation à la préparation des C.A.P etc....

### Pour le secteur administratif :

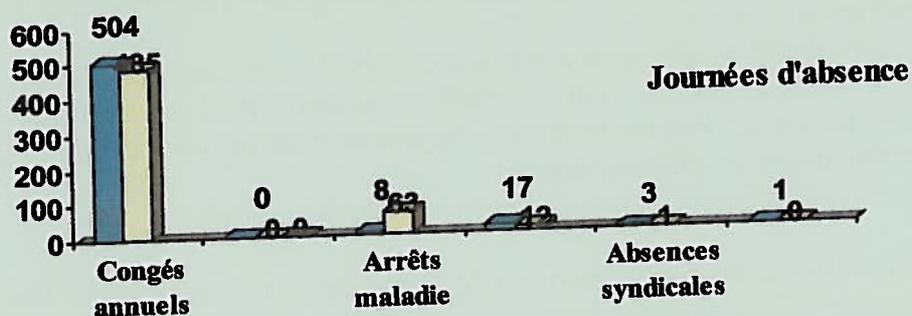
- Le service comptabilité – éconamat et la gestion budgétaire , est placé sous la responsabilité du chef d'établissement ou son adjoint suppléé par un adjoint administratif qui est le régisseur ; adjoint administratif nouvellement affecté .

- Le service greffe est géré par le chef du greffe : premier surveillant et l' adjoint au chef d'établissement .

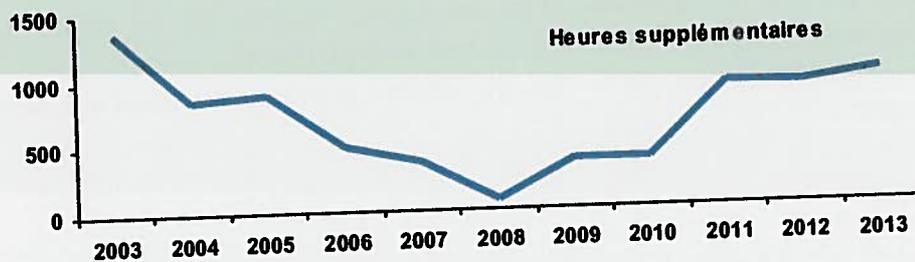
### 3) L'absentéisme:



L'absentéisme du personnel :+ 17% est en hausse de 8% par rapport 2013 .  
Ce taux ne reflète pas le comportement général du personnel .



### 5) Les heures supplémentaires :



L'année 2014 , comme 2013 a marqué une hausse des heures supplémentaires ;  
mais plus maitrisée par rapport aux objectifs d'heures à effectuées par les agents après

plusieurs années de décre. Cela est surtout dû à la mise en place des nuit avec deux agents et surtout à l'absence d'un agent dans l'organigramme de base du CSL.  
Elle reste stable sur les deux ans si l'on prend en compte le départ à la retraite d'un agent homme non remplacé et un deuxième départ qui a mobilisé un refort de M.A.D.

#### **6) Les mouvements des personnels en 2014:**

- Aucun mouvement du personnel en 2014

#### **7) La formation :**

Beaucoup de formations liées à la mise en place de GENESIS  
mais très peu de formation de recyclage car les effectifs ne le permettent pas .

## 6<sup>ème</sup> PARTIE

### LA GESTION FINANCIERE

#### 1) Evolution du budget 2013 / 2014:

NATURE	2013	2014
Crédits délégués	153683	160198
Nombre de journées de détention	39092	

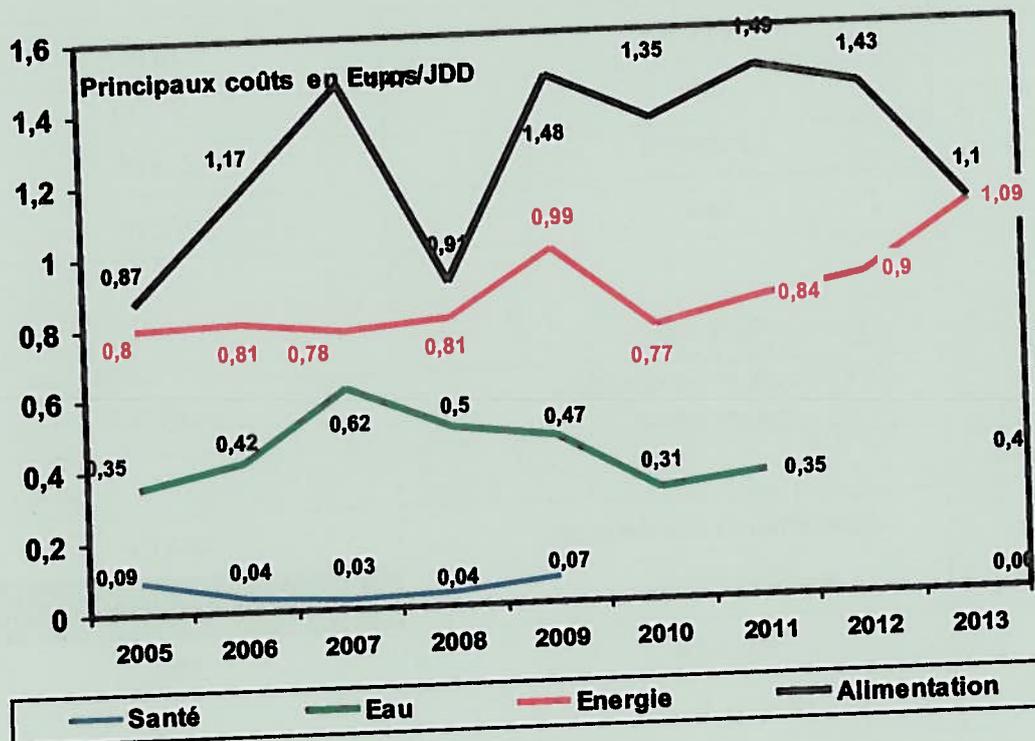
Les crédits affectés au centre de semi-liberté de Lyon en 2014 sont en hausse par rapport à 2013 ; mais une bonne partie de cette somme a servi à payer les reports de charges de 2013 / ENVIRON 15 %.

Nous avons redressé la gestion comptable désastreuse de 2013 ET REUSSI UN NIVEAU de fluidité et de fiabilité des flux financiers honorable , grace à l'implication de notre nouvel Adjoint administratif .

**2) Répartition par comptes des dépenses:**

<b>NATURE</b>	<b>2014</b>
Eau	20700
Electricité	21316
Gaz	20270
Travaux	
Contrats et travaux de maintenance	48834
Alimentation des détenus	46918
Santé des détenus	
Hygiène	3500
Blanchisserie	1226
Achats mobilier et petits équipements	376
Enlèvement des déchets ménager	5741
Téléphonie	4728
Imprimés, fournitures de bureau, papeterie + divers	3019
Photocopieur	2428
Uniformes	2987
Frais de déplacement	1100
Charges locatives	21543

### 3) Les principaux coûts de fonctionnement et de santé



- 
- Ces coûts vont subir une hausse brutale en fin d'année à cause des travaux du cinquième étage .
- Les entreprises utilisent l'eau et l'électricité en quantité non négligeable .
- Elles sont directement et indirectement impliquées dans la hausse des frais d'entretien et de réparation .
- En effet des incidents , encore courants ( inondations suite à des sections de tuyaux d'alimentation d'eau ou d'électricité ; des murs qui s'effritent en dessous suite aux démolitions etc...)
- l'absence d'un agent technique pour l'entretien a été préjudiciable ; nous avons dû proposer une mutualisation des contrats d'entretien avec la DISP ; le SPIP ,le CIGFA et le CSL .

#### 4) La gestion des comptes nominatifs

##### sommes créditées sur les comptes nominatifs

Année	CNASEA et reliquat de salaire	Encaissement Parties Civiles	Dépôt Transfert	Dégradations	Recettes diverses	Total
2014	1071	19518	38790		408	59787

CNASEA : reliquat de paye pour les détenus arrivés par transfert

Encaissement parties civiles : sommes versées par les SL pour indemnisation

Dépôts transfert : Sommes détenues à l'arrivée du transfert

##### sommes débitées sur les comptes nominatifs

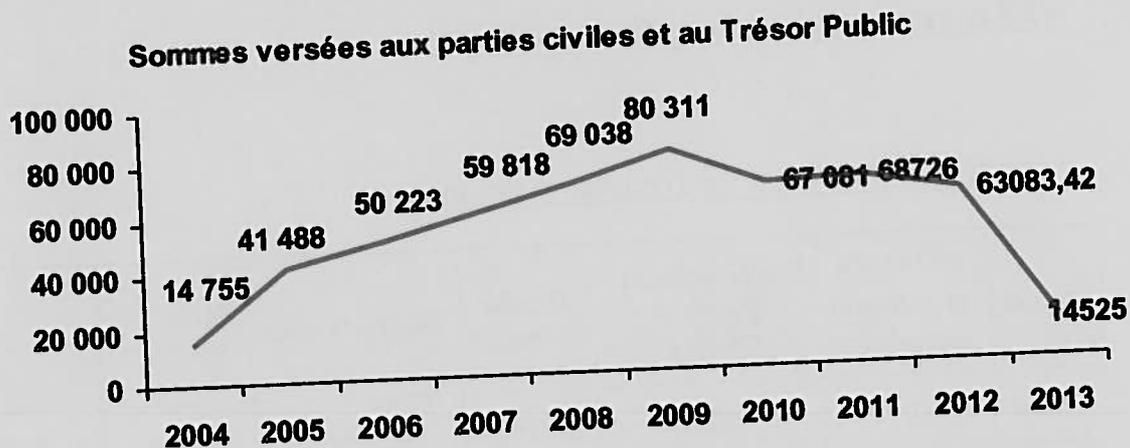
Année	Versement IPC	Remise pécules aux transférés	Dépenses diverses	Départ Liberté Transfert	Total
2014	11627	3257	9288	24793	48965

Versement IPC : Sommes reversées aux parties civiles ; en forte baisse par rapport à 2012 surtout à cause d'une évolution marquée du nombre de semi-libres entrant en recherche d'emploi ; donc sans ressource .

Dépenses diverses : Sommes rendues aux détenus arrivants de transfert en début de SL

Départ liberté ou transfert : Sommes remises à la libération ou lors du transfert

## 5) L'indemnisation des parties civiles



plus de 70% des semi-libres avaient en 2014 l'obligation d'indemniser les victimes (ou de payer les sommes dues au Trésor Public) et devaient s'en acquitter généralement à hauteur de 10 % de leurs revenus mensuels au minimum.

11627 € ont été versés aux parties civiles soit par le CSL ou directement par les détenus aux victimes ou à leurs ayants droit (vérification de l'effectivité de ces versements par les services du CSL).

7891 € ont été versés au Trésor Public.

Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2013 car plus de 30% des semi-libres actuels n'ont aucune activité et plus de 50% travaillent en intérim ; sans tenir compte des auto-entrepreneurs dont les revenus sont invérifiables . .

## 6<sup>ème</sup> PARTIE

### IMMOBILIER

Le rapport d'activité de 2014 a été volontairement amputé des parties répétitives de la première partie dans le but de consacrer une partie importante aux travaux réalisés et leurs impacts sur le fonctionnement du CSL .  
Hélas au moment de cette mise en page, les chantiers sont encore en cours et les retards se sont cumulés .

#### 1) Travaux et achats réalisés en 2014

- Travaux de refecton du cinquième étage pour la création de 8 cellules ; donc 16 places en plus
  - travaux de rénovation de la porte d'entrée principale dans de sécuriser le poste et de l'adapter aux nouvelles fonctionnalités
  - la transformation du deuxième étage et la mise en place d'un régime différencié ; pour une gestion efficace de la détention .
- ces grands travaux de 2014 se poursuivent en 2015

#### 2) Prévisions pour 2015

Pour 2015 , l'objectif sera l'achèvement de ces travaux ; tester la fonctionnalité de la mise du nouveau régime .

# CONCUSION

## BILAN DE L'ACTIVITE DU CSL EN 2014

### LES PERSONNES PLACEES SOUS MAIN DE JUSTICE

Depuis la réunion de tous les acteurs et des autorités en FIN 2013 ; pour une maîtrise des effectifs du CSL ; nous n'avons plus connu les chiffres de 2012 / 2013 qui variaient entre 130 et 147 détenus , avec les conséquences que ceux-ci génèrent : violences , insécurité dégradations etc.. .

Aujourd'hui nous enregistrons des effectifs variant de 85 à 75  
Les violences sont rares entre détenus et aucune sur le personnel ( violence physiques s'entend )

#### la GESTION FINANCIERE

Les comptes budgétaires de l'établissement et nominatifs des détenus sont très bien tenus et contrôlés

et ce malgré des reports de charges importants sur les travaux d'entretien .  
La lutte contre le gaspillage de nourritures se poursuit ; en atteste l'évolution de notre budget alimentation ; en nette baisse .

#### La gestion du PERSONNEL

L'insuffisance de l'effectif en personnel qui a pour cause , la prise en compte d'un organigramme de base faux , est le point faible essentiel de notre structure .  
Il est en effet impossible de faire monter deux agents de nuit avec 6 surveillants car les femmes ne montent pas de nuit .

Toutes les simulations vues lors des exercices PPI / POI , pointent des problèmes de sécurités graves liés à ce manque .

Les heures supplémentaires générées sont au dessus des objectifs qui nous sont fixés ; mais reconnues par tous comme totalement justifiées .

La question devra trouver une réponse avant la mise en place du régime différencié qui implique un quartier FERME ; des mouvements gérés par un surveillant ; et surtout avec l'ouverture du cinquième étage .

l'ascenseur s'arrête au quatrième étage . Il faudra un agent pour la distribution de certains produits et le contrôle visuel des locaux .

On imagine aisément qu'un seul agent présent ne peut quitter son poste pour ces taches .

Le double contrôle des dossiers instauré au niveau du greffe a fait ses preuves et nous avons à ce jour détecté nombre d'erreurs que nous avons corrigé ou signalé ; évitant ainsi les situations de détention arbitraire .

Malgré quelques rivalités dans l'équipe féminine ; la planification du service sur 6 mois recueille une large adhésion .

Nous nous félicitons d'entretenir de d'excellents rapports avec les autorités judiciaires , avec le SPIP , avec le bureau de MR le Prefet et avec les autres partenaires .

Commandant GAUSSOU NIARE

Chef d'établissement du CSL de LYON  
MARS 2011 / DEC.2015



